



# Guide de l'évaluation - Philosophie

publié le 20/09/2021

## Descriptif :

Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique.

### Paragraphe relatif à l'évaluation en philosophie

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

## Sommaire :

- Les recommandations générales
- La notation
- L'échelle et les critères d'évaluation

Le préambule commun de ce guide contribue à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines. Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les définitions et les principes communs, quelques éléments sont à préciser pour l'évaluation en philosophie.

### ● Les recommandations générales

L'évaluation des travaux des élèves suit les dispositions réglementaires et s'ajuste au contexte propre du travail de la classe en philosophie.

En effet, pour une grande partie des élèves, la philosophie est une discipline nouvelle, seuls certains d'entre eux, de la voie générale, l'ayant rencontrée et pratiquée grâce à l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie ». Concernant les savoirs et les savoir-faire propres à la discipline, les élèves sont, tout au long de l'année de terminale, en situation de « grands débutants ». L'évaluation de leurs travaux, qu'ils soient faits en temps libre ou en temps limité, en tient donc compte.

L'approche par capacités doit être privilégiée, celles-ci étant évaluées à la lumière des besoins spécifiques de la discipline philosophie. Les capacités à développer et à exercer sont en effet celles indiquées par le programme lui-même :

Prenant appui sur les savoirs et savoir-faire acquis au cours de sa scolarité, l'élève apprend à analyser des notions, à les interroger, à les distinguer les unes des autres, à les articuler de manière pertinente. Il s'exerce à exposer clairement ses idées, à l'oral comme à l'écrit, à les formuler avec précision et exactitude. Il s'applique à les soumettre au doute, à examiner les objections, à y répondre sur la base de justifications raisonnées. Dans les travaux qui lui sont demandés, l'élève :

- examine ses idées et ses connaissances pour en éprouver le bien-fondé ;
- circonscrit les questions qui requièrent une réflexion préalable pour recevoir une réponse ;
- confronte différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une solution appropriée ;
- justifie ce qu'il affirme et ce qu'il nie en formulant des propositions construites et des arguments instruits ;
- mobilise de manière opportune les connaissances qu'il acquiert par la lecture et l'étude des textes et des œuvres philosophiques.<sup>1</sup>

La régularité des exercices joue un rôle déterminant. La préparation des épreuves terminales de philosophie doit donner lieu, tout au long de l'année de terminale à des entraînements en nombre suffisant : trois devoirs en temps limité au moins sur l'ensemble de l'année organisés dans les conditions de l'examen (« baccalauréat blanc » ou autres) et dont les sujets doivent être ajustés à la progression d'ensemble du cours, en bonne

complémentarité avec les exercices et devoirs prescrits en temps libre.

## ● La notation

L'utilisation des notes renvoie à des coutumes scolaires anciennes et partagées. Elle s'inscrit dans la pratique réglementaire des bulletins scolaires, du livret scolaire, et se retrouve dans la notation des épreuves du baccalauréat. Dans ce contexte, le professeur adopte les modes d'évaluation qu'il juge les plus pertinents pour la formation et la progression de ses élèves. Pour certains exercices intermédiaires, il peut juger pertinent de ne pas recourir aux notes ou de leur donner un autre statut (note provisoire, note plancher, note réversible, note co-élaborée entre le professeur et l'élève). Dans ce dernier cas, la note n'a pas le même statut qu'une note s'inscrivant dans la pratique réglementaire. Le professeur veille à ce que le sens des notes attribuées soit bien compris et donc explicite.

Il importe notamment :

- que la note soit toujours ramenée à son échelle de relativité ;
- que l'approche chiffrée ne vienne pas supplanter l'explication et la justification qualitatives qui assurent à toute note, une situation toujours source de progrès dans les apprentissages ;
- que les notes attribuées en cours d'année n'aient jamais le sens d'une sanction.

Reposant sur la confiance faite aux capacités des élèves, l'évaluation encourage, soutient et oriente leurs progrès. La notation est toujours accompagnée d'un bilan précis du travail effectué, joint à des perspectives d'amélioration et à des propositions ou à des demandes de travaux complémentaires, notamment de réécriture. Une évaluation peut aussi porter sur la prise de notes effectuée pendant les cours, ou sur des travaux variés effectués à partir des notes de cours.

L'évaluation des copies de philosophie ne se réfère à aucun barème venant décomposer, partie par partie, la notation : la note n'est pas la somme des points attribués en fonction de tel ou tel élément présent dans la copie ; elle correspond à une appréciation qui est toujours globale. Les capacités philosophiques évaluées ne sont pas des items indépendants les uns des autres, mais le reflet d'une démarche intellectuelle et personnelle unifiée.

## ● L'échelle et les critères d'évaluation

Les points attribués s'adossent à une fiction conventionnelle, et ils n'ont pas valeur d'unités de mesure. Ce barème réglementaire, dont la logique est originellement ordinale et non cardinale, fournit une simple règle de distribution des copies sur une échelle de 0 à 20 : une copie jugée très bonne ne peut être notée moins de 16, une copie jugée bonne moins de 14, assez bonne moins de 12, etc. Cette règle peut également s'entendre, de façon réciproque et à titre subsidiaire, comme un principe de conversion de la note attribuée en une appréciation, pourvu que les motifs justifiant cette dernière soient précisément développés.

À l'examen terminal (épreuve du premier comme du second groupe), l'échelle de 0 à 20 fait correspondre les notes chiffrées à chaque degré de l'échelle réglementaire des mentions :

- Très bien : 20, 19, 18, 17, 16 ;
- Bien : 15, 14 ;
- Assez bien : 13, 12 ;
- Admis : 11, 10 ;
- Oral de contrôle : 9, 8 ;
- Ajourné : 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 0.

Il est utile, pour guider la notation, de disposer d'une typologie ouverte garantissant, par le moyen des critères communément accrédités, une utilisation appropriée de l'échelle de la notation. Une telle échelle vaut aussi bien pour l'évaluation formative (en cours d'année) que pour l'évaluation certificative (lors des épreuves terminales) :

**Dissertation** - Ce qui est valorisé : une problématisation du sujet, une argumentation cohérente et progressive, l'analyse de concepts (notions, distinctions) et d'exemples précisément étudiés, la mobilisation d'éléments de culture philosophique au service du traitement du sujet, la capacité de la réflexion à entrer en dialogue avec elle-même.

**Explication de texte** - Ce qui est valorisé : une détermination du problème du texte, une explication de ses

éléments signifiants, une explicitation des articulations du texte, une caractérisation de la position philosophique élaborée par l'auteur dans le texte, et, plus généralement, du questionnement auquel elle s'articule.

- **De 0 à 5**

Dissertation et explication de texte : Copie très insuffisante : inintelligible ; non structurée ; excessivement brève ; marquant un refus manifeste de faire l'exercice.

- **De 6 à 9**

Dissertation et explication de texte : Copie intelligible mais qui ne répond pas aux critères attestés de l'épreuve : propos excessivement général ou restant sans rapport avec la question posée ; juxtaposition d'exemples sommaires ou anecdotiques ; accumulation de lieux communs ; paraphrase plate ou simple répétition du texte ; récitation de cours sans traitement du sujet ; copie qui aurait pu être rédigée au début de l'année, sans aucun cours de philosophie ou connaissances acquises.

- **Pas moins de 10**

Dissertation : Copie témoignant d'un réel effort de réflexion, et, même si le résultat n'est pas abouti, de traitement du sujet : effort de problématisation ; effort de définition des notions ; examen de réponses possibles ; cohérence globale du propos.

Explication de texte : Copie faisant l'effort de réaliser l'exercice, même si l'explication demeure maladroite et inaboutie : explication commençante ; pas de contresens majeur sur le propos et la démarche de l'auteur.

- **Pas moins de 12**

Dissertation : Si, en plus, il y a mobilisation de références et d'exemples pertinents pour le sujet.

Explication de texte : Si, en plus, le texte est interrogé avec un effort d'attention au détail du propos, ainsi qu'à sa structure logique

- **Pas moins de 14**

Dissertation : Si, en plus, le raisonnement est construit, progressif, et que les affirmations posées sont rigoureusement justifiées.

Explication de texte : Si, en plus, les éléments du texte sont mis en perspective, avec des éléments de connaissance permettant de déterminer et d'examiner le problème.

- **Pas moins de 16**

Dissertation : Si, en plus, la copie témoigne de la maîtrise de concepts philosophiques utiles pour le sujet (élaboration conceptuelle relative aux notions ou aux repères), d'une démarche de recherche et du souci des enjeux de la question, d'une précision dans l'utilisation d'une culture au service du traitement du sujet.

Explication de texte : Si, en plus, l'explication est développée avec amplitude et justesse : l'ensemble du texte est examiné et bien situé dans une problématique et un questionnement pertinents.

**NB : Pour un bon usage de ce tableau :**

1. On fait usage de toute l'échelle des notes, de 0 à 20.

2. Chaque « ligne du tableau » constitue un « palier » (il ne serait pas raisonnable de porter une note plus basse), mais elle ne constitue pas un « plafond » (si certains éléments positifs le justifient, on peut porter une note plus haute).

3. On réserve les notes les plus basses non pas à des copies simplement insuffisantes mais à des copies véritablement déficientes.

4. Pour obtenir la note 20/20, une copie n'est pas tenue d'être « parfaite » : il suffit qu'elle représente ce qu'on peut attendre de mieux d'un élève débutant en philosophie pour un nombre d'heures de cours donné.

(1) Programmes de philosophie de terminale générale et de terminale technologique publiés au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 : [voie générale](#) ; [voie technologique](#) .

Document joint

 Guide de l'évaluation en Philosophie (PDF de 1.7 Mo)